Comptabilité des assurances

Approfondir la comptabilité des assurances

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992154 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 215 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Comptabilité des assurances

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Approfondir la tenue de la comptabilité assurance
Intégrer les principes de la consolidation
Intégrer les spécificités des normes IFRS

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Avoir des notions en comptabilité des assurances

Public concerné

Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit et contrôle de gestion
Commissaires aux comptes et experts-comptables
Toute personne appelée à prendre des fonctions de gestionnaire de recouvrement, d'inspecteur comptable ou amenée à intégrer le service comptabilité d'une compagnie d'assurances

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Approfondir la maîtrise des comptes individuels

Partie financière

- Comptabilisation des titres
- Règles de provisionnement

Partie technique non-vie

- Les différentes provisions
- La taxe sur les Boni

Partie technique vie

- Les différentes provisions

Exercice d'application : calcul de la participation minimale aux bénéfices

Établir les comptes consolidés/combinés en assurance

Présentation générale

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Les règles de consolidation / combinaison

- Périmètre
- Éliminations
- Retraitements
- Impôts différés
- Partage de la situation nette

Introduction aux normes IFRS

- Les principales différences entre normes françaises et normes IFRS
- La norme sur les contrats d'assurance

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.